

PRISE DE POSITION DE LA C.G.T.M SUR :

Le projet de Zone Franche Globale d'Activités

En Martinique.

Réunie en séminaire le mardi 30 octobre 2007 à Rivière l'Or, les **responsables** (dirigeants) et militants (et) de la **CGTM** ont convenu de la prise de position suivante à propos du : Projet Présidentiel pour le Développement Economique de l'Outre-Mer autrement appelé : **Zone Franche Globale d'Activités.**

Déclaration

La CGTM constate :

1/Que la Zone Franche Globale d'Activités est un dispositif de mesures favorables aux entreprises qui offrira de nouvelles ressources au patronat, mais qu'en retour, aucune disposition en compensation, n'a été proposée pour une autre qualité de vie aux salariés.

2/Bien que le projet fasse état d'un dispositif de suivi et d'évaluation des politiques mises en œuvre, rien n'est moins sur **pour commencer et de plus cela serait insuffisant sans moyens de coercitions vis à vis des objectifs qui ne seraient pas atteints.** que cela puisse se faire.

L'exemple de l'évaluation inachevée de la LOPOM est là pour prouver qu'il ne suffit pas d'envisager des dispositifs pour qu'ils fonctionnent vraiment.

3/Que ce nouveau projet présenté comme un outil au service de développement économique de la Martinique, n'échappera pas aux errements des dispositifs qui lui ont précédés (dilapidations, corruptions , détournements).

Et que s'il est vrai que ces fonds à coup **sûr** serviront au financement des entreprises, il est moins vrai qu'ils seront utilisés pour un développement harmonieux et pour l'emploi durable **ce qui est nullement affirmé au départ.**

4/Que les mesures économiques de la ZFGA, puisqu'elles sont basées essentiellement sur la réduction du coût du travail, confortent certains employeurs, dans l'idée de ne pas engager des négociations salariales **et de limiter les augmentations de salaire pour avoir peu de salaires supérieur au niveau requis pour bénéficier des exonérations.** (au prétexte des difficultés de l'entreprise.)

5/Que le dispositif fragilise à **plusieurs** double titre le salarié. D'abord par la multiplication de l'emploi précaire (*outil de réduction du coup de travail*), **puis par la pression sur son salaire de charges en augmentation** et ensuite par le mécanisme des seuils d'effectifs (*expl : seuil d'éligibilité ZFG Corse 30 salariés*). Ce qui laisse craindre à terme la disparition des instances représentatives des travailleurs (C.E et CHSCT).

6/Qu'à l'instar de ce qui s'est passé dans le secteur de la banane qui avait bénéficié de mesures financières favorables dans le cadre d'un « Contrat de Progrès », non seulement les patrons n'ont eu aucune intention sociale, mais sans aucun scrupules, ils ont procédé à des milliers de licenciements de salariés.

7/Les allègements fiscaux consentis au patronat (taxe professionnelle), sans contrepartie financière de l'état, seront un manque à gagner pour les collectivités. Et ce manque à gagner ne sera pas sans conséquences sur **les budgets de ces collectivités et bien évidemment sur** leurs politiques sociales (emploi, vie culturelle, et sportive) de ces collectivités.

8/Que d'un point de vue économique, et à contre emploi ? des besoins de la Martinique, la ZFGA agira comme un accélérateur de la production d'exportation, et poussera du même coup une hypertrophie des mêmes secteurs d'activités dans la même zone géographique.

9/Que les exonérations de charges sociales concédées, viendront s'ajouter aux mille-feuilles de mesures d'**exonérations** de charges déjà **accordées** aux entreprises, et que la poursuite de cette politique aggravera les difficultés de gestion des organismes sociaux. Ce qui, à terme, provoquera **la baisse des prestations des assurés et à plus long terme** la faillite du système de protection sociale dans son ensemble.

La CGTM préconise :

1/(Que soit décrété) la création d'emplois durables et bien rémunérés.

2/ L'augmentation générale des salaires.

3/ L'amélioration des conditions de vie et de santé au travail.

4/ Le renforcement des garanties du contrat de travail.

5/La mise en œuvre tel que le prévoit la loi de la négociation de branche et d'entreprise.

6/ **l'arrêt des exonérations de charges sociales**

7/ LA PRISE EN COMPTE PAR L'ETAT DE L'ENSEMBLE DE CES OBLIGATIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE DE L'EDUCATION, du TRANSPORT ET DU LOGEMENT .

En conclusion :

La CGTM :

-S'insurge contre le fait que la **politique du gouvernement Fillon comme celle des précédents** (puissance publique) maintienne contre vent et marée un modèle d'organisation économique et social inique, précipitant les plus exposés vers la misère et la pauvreté.

-Condamne ces politiques dites « pour le développement économique » mais qui en réalité vont à contresens des intérêts du plus grand nombre.

-**n'est nullement étonné** (S'étonne) du peu d'intérêt de l'Etat pour la mise en place d'un encadrement juridique, protégeant la représentation des salariés des TPE et PME, alors que ceux là mêmes seront les grands bénéficiaires des retombées financières de la ZFGA.

-**la seule alternative du monde du travail, c'est de se prendre à charge pour défendre, protéger et faire progresser ses intérêts. Pour cela, se préparer partout dans tous les secteurs d'activité à mettre en avant des revendications qui nous protègent des attaques répétées contre nos revenus et nos emplois.**

Rappelle enfin, que si de telles « pratiques » maintiennent à court terme le statut quo, à plus long terme l'échange inégal et irrespectueux des intérêts du monde du travail, entraîne inévitablement à la seule alternative du rapport de force.

Pour la CGTM

Fort de France le 3 novembre 2007



Monsieur le Secrétaire Général
Pour les Affaires Régionales
Préfecture de la Martinique
Fort de France

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier en date du 18 octobre, vous avez invité la CGTM pour le mardi 23 octobre, à une réunion de consultation, qui s'est tenue en Préfecture, sur le projet de Zone Franche Globale d'Activités.

L'idée étant de vous proposer des modifications éventuelles, des mesures actuelles de la loi programme.

C'est dans cette intention que nous vous faisons parvenir la position de la CGTM, qui ajoute et complète la déclaration qui vous avait déjà été faite le mardi 23 octobre.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, nos salutations distinguées.

Pour la CGTM